

AVIS

RUR.24.0250.AV-Nature

Demande d'agrément de l'association « Forêt & Naturalité »
en tant que gestionnaire de réserve naturelle et entité agréée
susceptible de bénéficier des subsides pour les travaux de
gestion en RNA

Avis adopté le 11/03/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de reconnaissance en tant qu'asbl agréée pour la gestion de RNA
Date de réception : 16/02/2024 (mail), 21/02/2024 (courrier signé)
Références : PO 2024 : 2262

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 20 février 2024

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 20 février 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable** vis-à-vis de la demande de reconnaissance de l'ASBL « Forêt et Naturalité » en tant qu'association pouvant bénéficier de subventions à l'achat et à la gestion de réserves naturelles agréées.

Le dossier apporte en effet les renseignements nécessaires, conformément à l'AERW du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées, en particulier les indications permettant de juger de la capacité de l'association à gérer des réserves naturelles.

Le Pôle « Ruralité » Section « Nature » ne s'est pas positionné à ce stade sur le projet de demande d'agrément de la réserve naturelle de Forge-Jean-Petit accompagnant le dossier. Il invite l'ASBL « Forêt et Naturalité » à introduire officiellement cette demande d'agrément une fois obtenue la reconnaissance en tant qu'association agréée pour la gestion de réserves naturelles.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »